

Sujet : [INTERNET] Consultation Publique Société Bio8 à Masnières

De : Daniel Chateigner 20210513 <daniel.chateigner@ensicaen.fr>

Date : 01/10/2021 23:57

Pour : <pref-installations-classees@nord.gouv.fr>

Bonjour,

Le CSNM désire porter au registre de la consultation publique concernant le projet de la Société Bio8 à Masnières, les observations attachées à ce email.

Sincèrement

Daniel Chateigner

Coordonnateur CSNM



--

Daniel Chateigner
Professeur Normandie Université
www.ecole.ensicaen.fr/~chateign/danielc/

Editor: "Combined Analysis", Wiley-ISTE: <http://eu.wiley.com/WileyCDA/WileyTitle/productCd-1848211988.html>

Workshops on Combined Analysis: www.ecole.ensicaen.fr/~chateigh/formation/

Address:

CRISMAT-ENSICAEN and IUT-Caen,
Université de Caen Normandie, campus 2
6, Bd. M. Juin 14050 Caen, France
tel: 33 (0)2 31 45 26 11
daniel.chateigner@ensicaen.fr

Open Databases:

Material Properties Open Database (MPOD): mrod.cimav.edu.mx

Crystallography Open Database (COD): www.crystallography.net/cod/

Theoretical (TCOD): www.crystallography.net/tcod/

Predicted (PCOD): www.crystallography.net/pcod/

Raman Open Database (ROD): solca.crystallography.net/rod/

Full-Profile Search-Match (FPSM): cod.iutcaen.unicaen.fr/

—Pièces jointes : _____

Observations_CSNM_Projet_Usine de Méthanisation SAS
Bio8-Masnières.pdf

30 octets

PRÉFECTURE DU NORD
- 4 OCT. 2021
D.C.R.I. - M.C.R.E.

<https://twitter.com/CSNM9>

<https://cnvmch.fr>

csnmraison@gmail.com



Observations du CSNM

Vis-à-vis du projet d'usine de méthanisation présenté par la SAS Bio8

à Masnières

1 octobre 2021

La SAS Bio8 présente un projet d'usine de méthanisation sur la commune de Masnières, correspondant à 70 t/j d'intrants de méthanisation. Cette usine ATEX représente un danger pour les agriculteurs porteurs de ce projet, ainsi que pour les riverains. Encore récemment, une étude scientifique (Stolecka et al. 2021) montre que sur site des doses létales sont atteintes, et à des distances concernant les proches riverains des conséquences non anodines pourraient être occasionnées, vues les dimensions du projet concerné ici. Une autre étude (Mbareche et al. 2018) mesure les émanations aérosols sur et autour de sites de méthanisation. Nul doute que ce type d'émanations, malheureusement ressenties dans un nombre de cas croissant, créeront des problèmes sanitaires à plus ou moins long termes. L'Etat se rendra responsable de ce type d'effets, pourtant bien documentés par l'INRS. Plus la dimension du méthaniseur est grande, plus les nuisances et l'accidentologie sont fortes.

Les Hauts-de-France sont parmi les régions affichant la plus forte densité de méthaniseurs déjà en fonctionnement (Figure 1). Déjà des concurrences à la surface y sont notées, qui ne feront qu'augmenter au fur et à mesure du développement de la méthanisation, en nombre de méthaniseurs comme en dimensionnement.

Dans le département 59, la distance moyenne actuelle entre méthaniseurs en fonctionnement est de 10 km. A combien cette distance sera ramenée si tous les projets actuels arrivent à terme ? Une telle distance est déjà inférieure aux distances de chalands et d'épandages de digestats, et par conséquent incompatible avec une filière soutenable pour les agriculteurs, qui verront une concurrence à la surface se rajouter aux concurrences multiples auxquelles ils sont déjà confrontés.

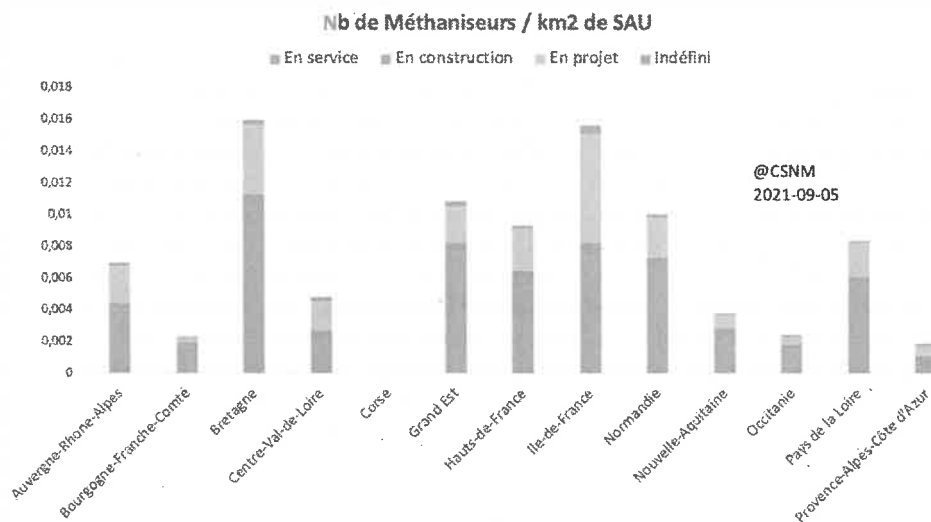


Figure 1

Le CSNM tient à porter à votre connaissance les faits suivants, qui réfutent le caractère bénéfique et vertueux de la méthanisation non raisonnée, et par conséquent de l'unité de la SAS Bio8:

1- La méthanisation raisonnée est celle qui sur le long terme n'a pas d'incidence sur notre environnement, la biodiversité et nous-même. Il résulte de cette approche que :

111-- seuls les déchets vrais doivent être méthanisés (en particulier, la culture de biomasse dédiée, intermédiaire ou pas, n'est pas un déchet vrai). Le Grenelle de l'Environnement (mars 2009) a comme axe majeur la prévention de la création de déchets.

112-- l'utilisation de l'énergie qui en découle doit :

a) être opérée en circuit le plus court possible (l'injection en circuit électrique ou gazier ne peut pas être considérée comme la vocation première de la méthanisation).

b) correspondre à une diminution de consommation des ressources fossiles (ce qui n'est pas le cas puisque leur consommation augmente en France).

113-- les digestats de méthanisation ne possédant pas les caractéristiques de la biomasse naturellement décomposée et assimilée par les sols, ils ne peuvent être utilisés de façon massive, et doivent être particulièrement contrôlés.

114-- la surveillance à tous les niveaux du processus de méthanisation doit être réalisée en toute indépendance, comme pour toute usine correctement gérée. L'accidentologie croissante due à la méthanisation (Figure 2) montre que cette surveillance n'est plus acceptable. De ce fait, le régime en autocontrôle pour lequel l'exploitant est juge et partie, ne peut être acceptable. Le financement des contrôles indépendants doit être intégré au plan d'exploitation.

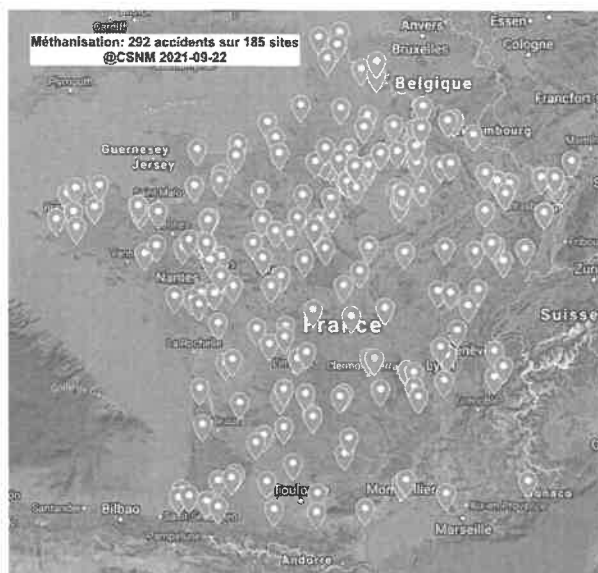
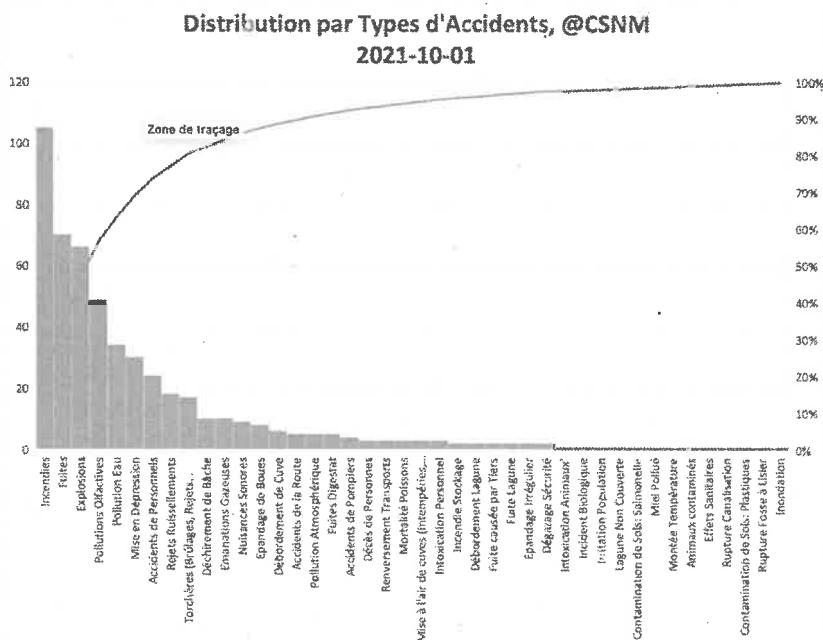


Figure 2

Est-il besoin de rappeler les principales nuisances occasionnées autour des sites de méthanisation en France (Figure 3a) ? Le CSNM, à la lecture des dossiers de l'INRS, considère les gaz émis comme dangereux, sur le court comme sur le long terme. L'Etat se rendra responsable des effets sanitaires créés sur la population, s'il accepte la construction de cette usine. La Région des Hauts-de-France est particulièrement accidentogène en ce qui concerne la méthanisation (Figure 3b).



a)

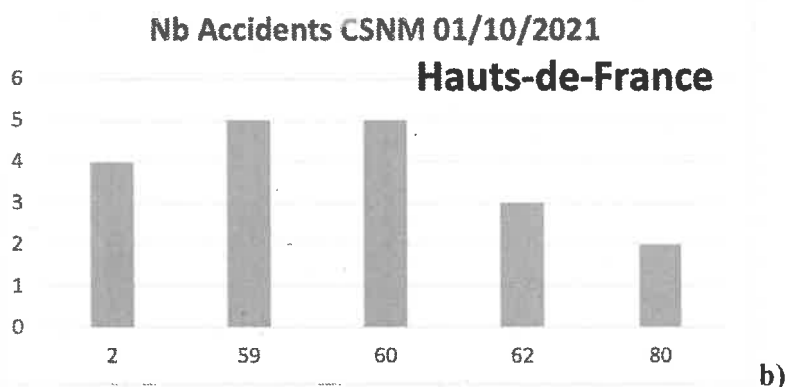


Figure 3

115-- Comme toute activité industrielle, la prise en compte du démantèlement des usines après usage doit être assumée par la structure industrielle.

116-- Les incidences sur la santé environnementale (englobant la santé humaine, les dégâts environnementaux, la biodiversité ...) simultanées et postérieures à l'exploitation doivent être compensées et assumées par la structure industrielle.

2- L'hypothèse de "neutralité carbone" de la méthanisation est considérée comme valide a priori dans tous les calculs des organismes et entreprises voulant démontrer l'effet bénéfique de la méthanisation. Cette hypothèse non vérifiée est fautive à moins de remettre en question les travaux du GIEC, dont le dernier rapport est pour le moins alarmant en ce qui concerne CH₄ et CO₂.

3- La balance environnementale de la méthanisation en terme d'émission de gaz à effet de serre (GES) est considérée comme positive par les mêmes organismes et entreprises. Ceci est faux pour de multiples raisons. Le CSNM et le GREFFE l'ont calculé, les émissions de GES sont plus importantes qu'avec l'utilisation du gaz naturel. La méthanisation est un procédé très carboné.

4- Le bénéfice carbone pour les sols et leur équilibre grâce à la méthanisation est une affirmation qui ne peut être que fautive.

5- Il n'est pas juste de présenter les digestats comme de meilleurs engrais.

6- L'impact de l'utilisation de CIVEs et autres cultures dédiées à la méthanisation sur les ressources en eau, la biodiversité et l'environnement n'est pas évalué.

7- Il n'y a aucune garantie formalisée de non-accaparement des terres au détriment des cultures vivrières, ni de non-intensification de méthanisation (donc de cultures dédiées et d'élevages), ni de non-incorporation d'intrants moins contrôlés dans le futur.

8- Aucun fond n'est prévu pour assumer les externalités négatives futures dues à la méthanisation (dégradations du système routier, pollutions, effets sanitaires, dégradation des sols agricoles ...), ni pour le démantèlement.

9- La méthanisation en injection garantit-elle l'innocuité des gaz injectés chez l'habitant, dès lors que GrDF annonce uniquement 4 contrôles du gaz injecté la première année, puis 2 contrôles par an ?

10- L'analyse du cycle de vie total du méthaniseur n'est pas détaillé. Son bilan énergétique n'est donc pas vérifiable. Or, le CSNM et le GREFFE l'ont calculé, le rendement énergétique de la méthanisation est plusieurs ordres de grandeur inférieur à celui du photovoltaïque, et le TRE de la méthanisation est très faible, proche de 1 ou inférieur.

11- L'Appellation de structure agricole pour un méthaniseur tel que celui de la SAS Bio8 est trompeuse. D'une part nous constatons que la moyenne du tonnage d'intrants augmente au cours des années (Figure 4), signature d'une méthanisation industrialisée. D'autre part, le projet de méthaniseur de la SAS Bio8 comporte un tonnage annuel bien supérieur à la moyenne des méthaniseurs agricoles, même en 2021.

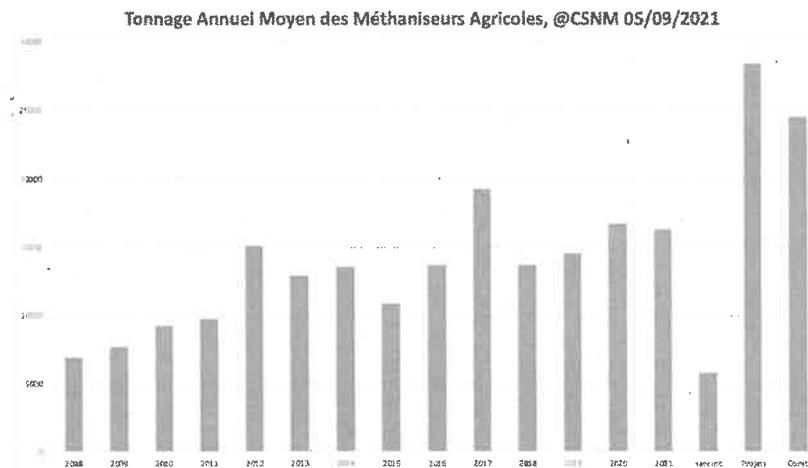


Figure 4

Tous ces faits sont partagés par plusieurs organisations scientifiques et scientifiques individuels, nationaux et internationaux. A l'heure où l'Allemagne se désengage de la méthanisation, il serait inopportun que la France s'y enlise.

La construction et les projets de méthaniseurs des Hauts-de-France ont donné lieu à l'obtention de plus de 33 M€ de subventions publiques. Ce chiffre est largement sous-estimé car il est très difficile d'obtenir les chiffres exhaustifs (pourtant en principe obligatoirement en libre accès dès lors qu'un subventionnement Européen est obtenu). Rajoutons à cela les subventions au rachat de l'électricité et du gaz. Vu la faible production d'énergie des 120 méthaniseurs des Hauts-de-France en service, il eut été beaucoup plus raisonnable d'affecter de telles subventions aux isolations des passoires thermiques privées et publiques, éminemment plus soutenables sur le long terme.

Références

Mbareche, Veillette, Dubuis, Bakhiyi, Marchand, Zayed, Lavoie, Bilodeau, Duchaine. (2018). Fungal bioaerosols in biomethanization facilities. *Journal of the Air & Waste Management Association* **68** 1198

Stolecka, Rusin (2021). Potential hazards posed by biogas plants. *Renewable and Sustainable Energy Reviews* **135** 110225

Nous nous tenons à votre disposition pour éclaircir tous ces points.

Sincèrement,

Pour le CSNM
D. Chateigner
Coordonnateur CSNM

Membres du Collectif Scientifique National Méthanisation raisonnée

Almagro Sébastien	Maître de Conférences	Université de Reims	Biochimie, Biologie cellulaire
Astruc Jean-Guy	Docteur-Ingénieur	BRGM, retraité	Géologie, Hydrogéologie
Arousseau Pierre	Professeur des Universités	INRA Rennes, Agrocampus Ouest	Agronomie, Environnement
Bakalowicz Michel	Directeur de Recherches	CNRS, retraité	Hydrogéologie, spécialiste des sols karstiques
Bourguignon Claude	Ingénieur Agronome	LAMS	Microbiologie
Bourguignon Emmanuel	Ingénieur Agronome	LAMS	Microbiologie
Bourguignon Lydia	Ingénieure Agronome	LAMS	Microbiologie
Brenot Jean-Claude	Maître de Conférences, HDR	Université Paris-Sud, retraité	Physique, Electronique
Chateigner Daniel	Professeur des Universités	Université de Caen Normandie	Physique
Chorlay Eric	Docteur en Médecine	Faculté de Lille	Médecine Générale
Courtois Pierre	Ingénieur-Physicien	Institut Laue-Langevin	Physique
Demars Pierre-Yves	Chargé de Recherches	CNRS, retraité	Préhistoire
Fruchart Daniel	Directeur de Recherches Emérite	CNRS	Physique-Chimie
Hamet Jean-François	Professeur des Universités	Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieurs de Caen	Chimie
Langlais Mathieu	Chargé de Recherches	CNRS, Laboratoire PACEA, Université de Bordeaux	Préhistoire
Lasserre Jean-Louis	Ingénieur Chercheur	CEA, retraité	Electronique et Systèmes Rayonnants
Le Lan Jean-Pierre	Professeur des Universités	Ecole Nationale Supérieure des Arts et Métiers, Angers, retraité	Electronique et réseaux informatiques (professionnel), Environnement et

			prévention des déchets (associatif)
Lorblanchet Michel	Directeur de Recherches	CNRS, retraité	Préhistoire, spécialiste des grottes ornées
Morales Magali	Maître de Conférences, HDR	Université de Caen Normandie	Physique
Murray Hugues	Professeur émérite des Universités	Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieurs de Caen	Physique
Raveau Bernard	Académicien des Sciences, Professeur des Universités	Université de Caen Normandie	Chimie
Réveillac Liliane	Médecin Hospitalier	Hôpital de Cahors	Radiologie
Salomon Jean-Noël	Professeur des Universités	Université de Bordeaux, retraité	Géographie Physique
Tarrisse André	Docteur Ingénieur	DDAF du Lot, retraité	Hydrogéologie
Viers Jérôme	Professeur des Universités	Observatoire Midi-Pyrénées	Géochimie des Eaux et des Sols

